

Honoraires de l'agence

Prix maximum des prestations assurées

Vente

- 5% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur* pour les biens à plus de 200 000€
- 10 000€ TTC à la charge du vendeur* pour les biens inférieurs à 200 000€

** Honoraires à la charge de l'acquéreur en cas de vente d'un bien en succession*

Chasse

Honoraires de chasse indexés sur le prix de vente, 3,5% à la charge de l'acquéreur

Location

Bail d'habitation

- Honoraires à la charge du locataire : un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m² pour les zones très tendues, 10€ TTC/m² pour les zones tendues, 8€ TTC/m² pour les autres zones.
A cela s'ajoute 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux.
- Honoraires à la charge du propriétaire : un mois de loyer hors charges TTC
A cela s'ajoute 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Bail commercial

- Honoraires à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges

Bail Civil

- Honoraires à la charge du propriétaire et du locataire : un mois de loyer charges comprises